



Journal

des Nations Unies

Conférence intergouvernementale chargée d'adopter
le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées
et régulières

Marrakech (Maroc), 10 et 11 décembre 2018



Séances officielles

Lundi 10 décembre 2018

Assemblée générale

Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres,
ordonnées et régulières

9 à 13 heures

1^{re} séance plénière  [Webcast]

Salle des séances plénières

1. Ouverture de la Conférence [point 1]
2. Élection du Président [point 2]
3. Déclarations liminaires [point 1]
 - Son Excellence M. Nasser Bourita, Président de la Conférence
 - Son Excellence M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
 - Son Excellence M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, Présidente de l'Assemblée générale
 - M^{me} Cheryl Perera, fondatrice de l'organisation OneChild et représentante de la communauté des migrants
 - M. Erol Kiresepi, Président-Directeur général de Santa Farma Pharmaceuticals et représentant du secteur privé
4. Adoption du règlement intérieur (A/CONF.231/2) [point 3]
5. Adoption de l'ordre du jour (A/CONF.231/1) [point 4]
6. Élection des représentants autres que le Président [point 5]

(suite en page 2)

18-20785F



Pensons vert !

Merci de recycler



7. Document final de la Conférence ([A/CONF.231/L.1](#) et [A/CONF.231/3](#)) [point 10]
8. Organisation des travaux, y compris création des organes subsidiaires, et autres questions d'organisation ([A/CONF.231/4](#)) [point 6]
9. Pouvoirs des représentants à la conférence : nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs [point 7 a)]
10. Débat général [point 8]

Déclaration de Son Excellence M. Juan Carlos Varela Rodríguez, Président de la République du Panama

Déclaration de Son Excellence M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République togolaise

Déclaration de Son Excellence M. Ilir Meta, Président de la République d'Albanie

Déclaration de Son Excellence M. Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores

Déclaration de Son Excellence M. Julius Maada Bio, Président de la République de Sierra Leone

Déclaration de Son Excellence M. António Luís Santos Da Costa, Premier Ministre de la République portugaise

Déclaration de Son Excellence M. Ambrose Mandvulo Dlamini, Premier Ministre du Royaume d'Eswatini

Déclaration de Son Éminence le Cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'État du Saint-Siège

Déclaration de Son Excellence M. Pedro Sánchez Pérez-Castejón, Président du Gouvernement espagnol

Déclaration de Son Excellence M. Alexis Tsipras, Premier Ministre de la République hellénique

Déclaration de Son Excellence M. Charles Michel, Premier Ministre du Royaume de Belgique

Déclaration de Son Excellence M^{me} Angela Merkel, Chancelière de la République fédérale d'Allemagne

Déclaration de Son Excellence M. Lars Løkke Rasmussen, Premier Ministre du Danemark

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Turquie

Monaco

Népal

Émirats arabes unis

(suite en page 3)

Canada
Union européenne
Philippines
Indonésie
Mozambique
Guatemala
Suède
Colombie
Zambie
Liban
Argentine
Saint-Marin
Rwanda
Gabon
Finlande
Luxembourg
Irlande
Honduras
Mexique
Cabo Verde
Malte
Côte d'Ivoire
Burkina Faso
Bénin
Ghana
Lituanie
Botswana
Niger
Paraguay
Ouganda
El Salvador

(suite en page 4)

Burundi
Guyana
Nigéria
Croatie
Afrique du Sud
Monténégro
Pays-Bas
Bolivie (État plurinational de)
Tunisie
Lesotho
Brésil
Haïti
Sainte-Lucie
Venezuela (République bolivarienne du)
Serbie
Guinée
Sénégal
Zimbabwe
Djibouti
Gambie
Mali
Suriname
Qatar
Algérie
Libéria
Royaume-Uni
France
République démocratique populaire lao
Bangladesh
Équateur
Norvège

(suite en page 5)

Inde
Japon
Cameroun
République de Moldova
Afghanistan
Viet Nam
Ex-République yougoslave de Macédoine
Éthiopie
Slovénie
Soudan
Kenya
Kazakhstan
Égypte
Îles Salomon
Cuba
Jamaïque
Bélarus
Érythrée
Jordanie
Thaïlande
Azerbaïdjan
Pérou
Islande
Chine
Iran (République islamique d')
Libye
Liechtenstein
Nouvelle-Zélande
République dominicaine
Sri Lanka
Fédération de Russie

(suite en page 6)

Turkménistan
Arménie
Îles Marshall
République de Corée
Uruguay
Géorgie
République-Unie de Tanzanie
Fidji
Bahamas
Andorre
Bosnie-Herzégovine
Bahreïn
Grenade
Tuvalu
Singapour
Madagascar
Pakistan
Costa Rica
Organisation internationale pour les migrations
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Ordre souverain de Malte
Centre international pour le développement des politiques migratoires
Assemblée parlementaire de la Méditerranée
Union africaine
Comité international de la Croix-Rouge
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Union interparlementaire
Organisation internationale de la Francophonie
Ligue des États arabes
Conseil de l'Europe
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

(suite en page 7)

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Organisation mondiale de la Santé
Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme
Cités et gouvernements locaux unis
Institute for Global Health, University College London
Internationale de l'éducation
Sœurs de Saint-Dominique de Maryknoll
Conseil universitaire pour le système des Nations Unies
Stiftung Wissenschaft Und Politik

Dialogue 1  [Webcast]

10 à 13 heures

Salle des dialogues

« Favoriser l'adoption de mesures visant à donner suite aux engagements pris dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières »

Coprésidents :

Son Excellence M. Mehmet Samsar, Ambassadeur et Directeur général des affaires consulaires du Ministère turc des affaires étrangères

Son Excellence M. Negash Kebret Batora, Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève

Observations liminaires :

M^{me} Madeleine Albright, Présidente d'Albright Stonebridge Group

Intervenants :

M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques

M^{me} Tendayi Achiume, Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

M. David Fine, Responsable à l'échelle mondiale du secteur public et social de McKinsey

Débat interactif

Les dialogues seront interactifs et multipartites. Il n'y aura pas de liste d'orateurs établie à l'avance. Lors du débat interactif qui suivra chacun des dialogues, les interventions des orateurs se feront dans l'ordre des demandes d'inscription, en veillant à une répartition géographique équitable tout en autorisant une certaine souplesse, la priorité étant donnée aux États selon leur niveau de représentation, puis aux organisations intergouvernementales et autres entités, aux membres associés des commissions régionales, aux institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux autres acteurs concernés. Afin que le plus grand nombre de personnes puissent participer, les interventions *ne devront pas dépasser trois minutes*.

Les représentants des États sont invités à faire savoir au Secrétariat [aux soins de M^{me} Sangeeta Sharma (sharma7@un.org), avec copie à M. Vincent Wilkinson (wilkinsonv@un.org)] si le ou la représentant(e) de leur État aux tables rondes de haut niveau sera un chef d'État ou de gouvernement ou un(e) ministre.

Des notes conceptuelles sur les dialogues seront disponibles sur le site Web de la Conférence (<http://www.un.org/fr/conf/migration/about-conference.shtml>)

15* à 18 heures

2^e séance plénière  [Webcast]

Salle des séances plénières

Débat général [point 8] (suite)

Dialogue 1  [Webcast]

15 à 18 heures

Salle des dialogues

« Favoriser l'adoption de mesures visant à donner suite aux engagements pris dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières » (suite)

Coprésidents :

Son Excellence M. Mehmet Samsar, Ambassadeur et Directeur général des affaires consulaires du Ministère turc des affaires étrangères

Son Excellence M. Negash Kebret Batora, Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève

* À la demande du pays hôte.

Observations liminaires :

M^{me} Madeleine Albright, Présidente d'Albright Stonebridge Group

Intervenants :

M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques

M^{me} Tendayi Achiume, Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

M. David Fine, Responsable à l'échelle mondiale du secteur public et social de McKinsey

Débat interactif

| | | |
|----------------|--|-----------------------------|
| 18 à 20 heures | 3 ^e séance plénière  [Webcast] Débat général [point 8] (suite) | Salle des séances plénières |
| 20 à 22 heures | 4 ^e séance plénière  [Webcast] Débat général [point 8] (suite) | Salle des séances plénières |

La liste des orateurs et des oratrices pour les séances plénières, constituées par le débat général, est ouverte. Les demandes d'inscription des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres des institutions spécialisées ayant qualité d'observateur auprès de l'Assemblée générale pour le débat général doivent être soumises par l'intermédiaire du système e-Speakers, disponible sur la plateforme e-deleGATE (<http://delegate.un.int>). La liste des orateurs et des oratrices qui s'exprimeront pendant le débat général sera établie suivant l'ordre de présentation des demandes d'inscription, conformément au protocole habituel selon lequel les chefs d'État et de gouvernement prennent la parole en premier, suivis des autres chefs de délégation. Il est rappelé aux délégations que les déclarations *ne devront pas durer plus de cinq minutes*, étant entendu que rien n'interdit la distribution de textes plus longs.

Toutes les délégations, avant de prendre la parole, sont invitées à adresser par courriel une copie de leur déclaration à l'adresse GCmigration@un.org, en indiquant dans la case Objet, « Déclaration et nom du pays ou de l'organisation ». Dans la mesure possible, le texte des déclarations doit être communiqué une journée ou *au minimum trois heures avant* que celles-ci soient prononcées.

Outre les représentants des États participant à la Conférence et celui de l'Union européenne, les représentants des organisations ci-après pourront, conformément aux dispositions des résolutions 72/244 et 72/308 de l'Assemblée générale et en fonction du temps disponible, faire une déclaration dans le cadre du débat général : a) organisations intergouvernementales et autres entités qui ont été invitées à titre permanent par l'Assemblée à participer, en qualité d'observateurs, aux sessions et travaux de toutes

les conférences internationales organisées sous ses auspices (art. 60 du règlement intérieur provisoire) ; b) membres associés des commissions régionales (art. 61) ; c) institutions spécialisées et organisations apparentées (art. 62) ; d) autres organisations intergouvernementales (art. 63) ; e) organes de l'Organisation des Nations Unies intéressés (art. 64). Ces représentants peuvent contacter le Secrétariat [aux soins de M^{me} Mary Muturi (adresse électronique : muturi@un.org)] afin d'être inscrits sur la liste des orateurs et oratrices.

[*Note* : Les résumés des 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e séances plénières et du Dialogue 1 (« Favoriser l'adoption de mesures visant à donner suite aux engagements pris dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ») de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières seront publiés sur le site Web de la Conférence ([cliquez sur ce lien](#)), et un lien sera inséré dans le *Journal des Nations Unies*, au Siège.]

Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

(10 et 11 décembre 2018)

Les délégations sont priées d'informer le Secrétariat, *dans les meilleurs délais*, de toute modification de leur niveau de participation à la Conférence (adresse électronique : muturi@un.org).

Manifestation parallèle  [Webcast]

À l'occasion du 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, une manifestation de haut niveau sera organisée par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme le lundi 10 décembre 2018, de 18 heures à 19 h30 dans la salle des dialogues. Pour de plus amples informations, [cliquez ici](#). Les questions relatives à cette manifestation doivent être envoyées à GCmigration@un.org.

Conférences de presse

Lundi 10 décembre 2018

Salle des points Presse

Bâtiment de la Conférence  [Webcast]

Midi

Point presse du porte-parole de la Conférence

16 h 30

Conférence de presse de la Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies

[Le calendrier complet des conférences de presse peut être consulté en [cliquant ici](#)]

Séances officielles à venir

Mardi 11 décembre 2018

Assemblée générale

Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

| | | |
|----------------|---|-----------------------------|
| 9 à 13 heures | 5 ^e séance plénière  [Webcast] Débat général [point 8] (<i>suite</i>) | Salle des séances plénières |
| 13 à 15 heures | 6 ^e séance plénière  [Webcast] Débat général [point 8] (<i>suite</i>) | Salle des séances plénières |
| 15 à 18 heures | 7 ^e séance plénière  [Webcast] Débat général [point 8] (<i>suite</i>) | Salle des séances plénières |
| 18 à 20 heures | 8 ^e séance plénière  [Webcast] 1. Débat général [point 8] (<i>suite</i>) 2. Pouvoirs des représentants à la Conférence : rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/CONF.231/5) (à paraître) [point 7 b)] 3. Adoption du rapport de la Conférence (A/CONF.231/L.2 et A/CONF.231/L.3) (à paraître) [point 11] 4. Clôture de la Conférence [point 12] | Salle des séances plénières |

Le **Dialogue 2**, intitulé « Partenariats et initiatives novatrices pour l'avenir » aura lieu le mardi 11 décembre de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures dans la salle prévue à cet effet. Des renseignements complémentaires seront publiés demain dans le Journal.

Avis

Élection à la vice-présidence de l'Assemblée générale

Dans une lettre datée du 9 octobre 2018 adressée aux présidents des groupes régionaux, le Secrétariat a prié ces derniers de nommer des candidats intéressés (trois candidats par groupe régional, à l'exception des États africains, qui en nommeront deux) par l'élection à la vice-présidence de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Les présidents des groupes régionaux qui ne l'ont pas encore fait sont priés de communiquer les noms de leurs candidats *dans les meilleurs délais*. Les noms des candidats et les éventuelles questions doivent être adressés à la responsable, M^{me} Mary Muturi (muturi@un.org).

Pouvoirs des représentants

Il est rappelé aux délégations que, conformément à l'article 3 du règlement intérieur provisoire de la Conférence, les pouvoirs des représentants et les noms des représentants suppléants et des conseillers doivent être communiqués au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et remis au Bureau des affaires juridiques des Nations Unies, qui se trouve dans la salle S-01 du bâtiment du Secrétariat, *dans les meilleurs délais*. Les pouvoirs doivent être émis par le Chef d'État ou de gouvernement ou par le Ministre des affaires étrangères ou, dans le cas de l'Union européenne, par le Président du Conseil européen ou le Président de la Commission européenne.

Informations générales

Plus de détails concernant les informations ci-après sont disponibles dans le document [A/CONF.231/INF.1](#).

Contrôles de sécurité

Tous les efforts sont faits pour assurer que le contrôle de sécurité pour l'accès à la salle de conférence soit sans problème et rapide, mais certains retards peuvent être inévitables. Tous les participants sont invités à arriver tôt, à éviter d'introduire des articles de grande dimension, et à se préparer pour le contrôle en approchant les détecteurs de métaux.

Informations à l'intention des participants

Une note du Secrétariat contenant des informations à l'intention des participants a été publiée sous la cote [A/CONF.231/INF/1](#).

Documentation

Pour tous les documents relatifs à la Conférence, y compris le Journal, veuillez consulter le site Web de la Conférence ([cliquer ici](#)).

Distribution des documents officiels

Les documents officiels de la Conférence seront disponibles en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe. Le principal comptoir de distribution sera situé au fond de la salle des séances plénières, sur le site de la Conférence. Chaque délégation pourra retirer un jeu de documents maximum, et les délégations sont invitées à apporter leurs propres appareils mobiles où elles auront enregistré les documents d'avant-session. Des services d'impression à la demande seront fournis aux délégations ayant besoin de versions imprimées supplémentaires.

Distribution des déclarations écrites

Il n'y aura pas de tirages papier des déclarations écrites. Les délégations sont priées de remettre 20 exemplaires du texte de leur déclaration au bureau de l'assistant au service des séances situé dans la salle de réunion. Les délégations qui souhaitent que leur déclaration soit publiée sur le site de la Conférence sont invitées à envoyer leur déclaration au secrétariat un jour à l'avance, si possible, ou au moins trois heures avant qu'elle ne soit prononcée, à l'adresse électronique Gcmigration@un.org, en indiquant en objet « Déclaration et nom de la délégation ».

Dispositions relatives aux réunions bilatérales

Pour les réunions bilatérales entre États au niveau des chefs d'État ou de gouvernement ou au niveau ministériel, 10 salles, chacune d'une capacité maximale de 14 participants, seront mises à disposition pendant toute la durée de la Conférence dans le bâtiment dédié aux séances plénières. Un système de réservation en ligne via gMeets (<https://icms.un.org/uc/>) sera activé le 3 décembre 2018 pour permettre aux délégations de réserver une salle par voie électronique. Les délégations qui souhaitent en savoir plus sur la procédure de réservation pour les réunions bilatérales et les identifiants de connexion requis peuvent adresser un courriel à emeetsm@un.org, avec copie à abes@un.org et manalilik@un.org, en indiquant « BILATS-GCM » en objet.

La date et l'heure de la réunion bilatérale ainsi que le nom de l'autre délégation participant à la réunion doivent être précisés dans la demande saisie dans le système. Les réservations seront acceptées pour des périodes de 20 minutes commençant aux heures et aux demi-heures. Pour éviter les doubles réservations, seule la délégation qui propose la réunion bilatérale demandera réservera une salle.

L'information concernant la salle attribuée sera communiquée la veille de la réunion. Tout sera fait, compte tenu du programme, pour que les délégations ayant plusieurs réunions à la suite l'une de l'autre puissent les tenir dans la même salle. Les salles seront disponibles de 8 à 20 heures les 10 et 11 décembre 2018, avec une interruption de 9 heures à 10 h 30 le 10 décembre lors de l'ouverture de la Conférence.

Retransmission en direct sur le Web

Le système de retransmission Web de l'ONU assurera la couverture en direct et à la demande des séances plénières, des dialogues et des conférences de presse à l'adresse suivante : <http://webtv.un.org> (en anglais et dans la langue originale).

Préparé et publié à Marrakech
par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.